



Herbicide OnDeck

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B abrégée, sous-catégorie 3.11

Numéro de la demande : 2024-0961
Demande : Catégorie B, sous-catégorie 3.11 (nouvelles étiquettes ou modification des étiquettes du produit – nouveaux organismes nuisibles)
Produit : Herbicide OnDeck
Numéro d'homologation : 34709
Principe actif (p.a.) : Tolpyralate/bromoxynil (présent sous forme d'ester d'octanoate)
Numéro de document de l'ARLA : 3609371

But de la demande

La présente demande visait à modifier l'homologation de l'herbicide OnDeck aux fins suivantes :

1. Ajouter les nouvelles mauvaises herbes suivantes à l'étiquette :
 - Lutte contre l'échinochloa pied-de-coq (jusqu'à 10 cm de hauteur) lorsqu'il est appliqué à 804 mL/ha avec un adjuvant et à 1 070 mL/ha
 - Lutte contre la petite herbe à poux (à partir du stade 1 à 6 feuilles) lorsqu'il est appliqué à 804 ml/ha avec un adjuvant et à 1070 ml/ha
 - Lutte contre la mauve négligée (à partir du stade 1 à 6 feuilles) lorsqu'il est appliqué à 804 ml/ha avec un adjuvant et à 1 070 ml/ha
 - Suppression du chardon des champs (jusqu'à 30 cm de hauteur) lorsqu'il est appliqué à 804 ml/ha avec ou sans adjuvant et à 1 070 ml/ha
 - Suppression du laiteron des champs (jusqu'à 30 cm de hauteur) lorsqu'il est appliqué à 804 ml/ha avec ou sans adjuvant et à 1 070 ml/ha

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques du produit n'était requise, car celles-ci n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'était requise puisque le profil d'emploi, y compris les cultures hôtes ainsi que les doses et calendriers d'application du produit, demeure inchangé.

Évaluation de la valeur

Des renseignements sur la valeur, consistant en des données d'essais à petite échelle, ont été

présentés pour appuyer les allégations relatives aux nouvelles mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette. Ces renseignements ont été jugés favorables à l'ajout de l'échinochloa pied-de-coq, de l'amarante de Palmer, de la petite herbe à poux, de la mauve négligée, ainsi qu'à la suppression du chardon des champs et du laiteron des champs sur l'étiquette.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande en question, et juge que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide OnDeck afin d'inclure les modifications demandées de l'étiquette du produit.

Références

- 3553038 2024, Weed Control Efficacy of OnDeck Herbicide on New Weed Species, DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.3.1, 10.3.2
- 3553039 2023, 10.2.3.3 Appendix 2 - DACO 10 Trial Reports (Efficacy).pdf, DACO: 10.2.3.3

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9